



*Le Chef de Cabinet  
du Président de la République*

Monsieur Simon LAURENT

Paris, le vendredi 27 mars 2020

Monsieur,

Vous avez fait parvenir au Président de la République une correspondance dont il sera pris connaissance avec la meilleure attention.

Face à la crise inédite que nous vivons, Monsieur Emmanuel MACRON tient avant toute autre chose à rendre hommage à l'engagement des femmes et des hommes qui, en première ligne, contribuent au combat contre la maladie et à la permanence des soins : personnels hospitaliers et des EHPAD, sapeurs-pompiers, médecins et infirmiers de ville et de campagne, ambulanciers et techniciens de laboratoire, pharmaciens, médecins de spécialité et professionnels des métiers paramédicaux, qui tous méritent notre plein soutien et notre reconnaissance.

Le Chef de l'Etat souhaite également saluer l'ensemble des actifs – indépendants et employés des commerces alimentaires, routiers, salariés et artisans qui sont à leur tâche quotidiennement, travailleurs sociaux, membres des forces de l'ordre, agents publics, indépendants et entrepreneurs – mobilisés pour assurer les services et activités essentiels pour nous tous et notre pays.

Enfin, le Président de la République sait pouvoir compter sur la responsabilité de chacun pour appliquer avec toute la rigueur nécessaire les restrictions de circulation et le confinement dont le Premier ministre a récemment annoncé le renforcement : seule la mobilisation de tous permettra de venir à bout de l'épidémie et de limiter le nombre des familles frappées par la tragédie.

.../...



A tous, le Chef de l'Etat adresse ses pensées. Sa détermination à vaincre la maladie est entière et les décisions prises avec le Gouvernement, après consultation des experts réunis au sein du Conseil scientifique COVID-19 et du Comité Analyse Recherche Expertise, permettront d'endiguer l'épidémie et de traverser collectivement cette épreuve.

Dans ce contexte, l'abondance des courriers reçus ne permettant pas de répondre de manière personnalisée, je vous invite à contacter le 0800.130.000 pour toutes demandes individuelles s'agissant du COVID-19 et à prendre connaissance des informations ci-dessous que le Chef de l'Etat m'a confié le soin de vous relayer :

- Le confinement, indispensable pour limiter le nombre de contact, protéger les plus fragiles d'entre nous et éviter l'engorgement de nos hôpitaux et des services de réanimation, durera tant qu'il sera nécessaire. Le ministère de l'intérieur propose une information très complète à l'adresse <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Coronavirus-COVID-19-Questions-reponses-sur-les-mesures-de-restrictions>
- Sur le front du combat médical, la France est en pointe avec le lancement de l'essai Discovery qui concerne 3200 patients européens dont 800 Français. Cet essai thérapeutique permettra de tester l'efficacité de plusieurs molécules dont l'hydroxychloroquine pour laquelle le Haut Conseil de Santé Publique recommande une utilisation très stricte pour les patients graves avec une surveillance intensive. Dans le même temps, notre capacité de dépistage croît rapidement et nous serons prochainement en capacité d'effectuer près de 20.000 tests par jour.
- 250 millions de masques ont été commandés et les livraisons sont en cours dans les hôpitaux et EHPAD, en ciblant prioritairement les zones de circulation active du virus. Ils sont en priorité destinés aux soignants qui trouveront toutes les informations utiles sur le site du ministère des solidarités et de la santé sur lequel il est possible de s'abonner au service d'information « DGS-Urgent » <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/covid-19-informations-aux-professionnels-de-sante/>  
Enfin, à l'occasion du déplacement qu'il a effectué à Mulhouse, afin de témoigner de son soutien aux soignants et militaires en première ligne face à l'épidémie, le Président de la République a pris l'engagement qu'un plan massif d'investissement et de revalorisation des carrières sera construit pour l'hôpital à l'issue de cette crise.

.../...

- S'agissant de la situation des EHPAD, qui font l'objet d'une attention toute particulière du fait de la fragilité de leurs résidents, un suivi rapproché de la situation sanitaire et des conditions d'accompagnement des personnes âgées est organisé au niveau régional et national. En particulier des remontées statistiques journalières sont désormais disponibles pour permettre aux autorités compétentes d'agir en conséquence.
- Le rapatriement des touristes bloqués hors de France par l'interruption des liaisons aériennes se poursuit. D'ores et déjà 80.000 retours ont pu se faire et les agents du ministère de l'Europe et des affaires étrangères sont pleinement mobilisés pour recenser les Français présents à l'étranger et relayer l'information nécessaire, également accessible en ligne : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/actualites-du-ministere/informations-coronavirus-covid-19/coronavirus-les-reponses-a-vos-questions/>, <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> et <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html> pour s'inscrire sur la plateforme Ariane destinée aux ressortissants actuellement à l'étranger.
- S'agissant du soutien à l'économie, a été annoncé un plan d'une ampleur exceptionnelle. Un dispositif de report des charges fiscales et sociales, de soutien au report d'échéances bancaires et de garantie de l'Etat à hauteur de 300 milliards d'euros pour tous les prêts contractés auprès des banques, sera mis en place. Pour les plus petites entreprises, tant que la situation durera elles n'auront rien à déboursier ni pour les impôts, ni pour les cotisations sociales. Les factures d'eau, de gaz et d'électricité et les loyers de ces dernières devront par ailleurs être suspendus en application du principe « 0 recettes 0 dépenses ». Informations et coordonnées utiles sont disponibles sur le site du ministère de l'économie : <https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises>.
- Enfin, un nouveau dispositif de chômage partiel permet à tous les travailleurs de conserver de 80 à 100 % de leur salaire net, à coût 0 pour l'entreprise, en faisant le dispositif le plus généreux d'Europe (<https://www.pole-emploi.fr/actualites/covid-19-activite-partielle-et-a.html>). Et un fonds de solidarité d'un milliard d'euros par mois abondé par l'Etat et les régions de l'Hexagone et d'outre-mer a été mis en place

.../...

pour les entrepreneurs, commerçants et artisans. Salariés et entreprises peuvent utilement se renseigner à l'adresse <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-questions-reponses-pour-les-entreprises-et-les-salaries>. Une attention a été portée aux plus fragiles en prolongeant les droits aux allocations chômage et minima sociaux pendant la période pour les personnes qui viendraient à les perdre.

Pour davantage d'informations, je vous invite à consulter la page dédiée sur le site du Gouvernement (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>), ainsi que le dossier consacré à l'épidémie sur le site de la Présidence, au sein duquel vous retrouverez notamment l'allocution présidentielle du 16 mars 2020 (<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/coronavirus-covid-19>).

Pour conclure, alors que la France fait face à une crise sanitaire exceptionnellement grave, le Président de la République tient à vous rappeler que c'est en agissant ensemble que nous agirons plus vite pour surmonter cette épreuve. Ceux qui le souhaitent peuvent ainsi rejoindre les volontaires de la Réserve Civique afin de s'engager dans la lutte contre l'épidémie (<https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>). Il nous appartient en effet, toutes et tous, de faire preuve de solidarité, d'unité et de responsabilité individuelle et collective afin de se hisser à la hauteur du moment.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

François-Xavier LAUCH

N° PDR/CP/BCP/BR/D031736

